

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni le Jeudi 27 juin 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

50 délégués présents dont 1 suppléant (*jusqu'à la délibération n°55*)

48 délégués présents dont 1 suppléant (*à partir de la délibération n°56*)

Nombre de membres représentés : 12 délégués représentés

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON

FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jackie ROUX
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Hervé MURAZ DULAURIER	CESARCHES	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Tourisme – Fondation FACIM - Convention pour la réalisation des actions de valorisation du patrimoine pour l'année 2024 dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie

Rapporteur : M. le Président

Les trois collectivités territoriales des Hautes Vallées de Savoie (Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise, Syndicat du Pays de Maurienne, Communauté d'Agglomération Arlysère) et la Fondation FACIM ont renouvelé en 2020 avec le Ministère de la Culture la nouvelle convention décennale du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie, se dotant ainsi d'un outil commun, renforçant leur engagement de 2006, qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cette convention cadre est complétée, chaque année, par une convention définissant les missions confiées à la Fondation FACIM et à la collectivité partenaire ainsi que les modalités financières et les objectifs de réalisation à atteindre dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.

Pour mémoire, le montant de la participation du territoire en 2023 s'élevait à 8 900 €.

La convention pour l'année 2024 cible ainsi différentes opérations, dans la continuité des années antérieures, dont :

- **Animation des sites des 6 itinéraires**, reflet de la diversité des thèmes valorisés.
- **Animation du dispositif d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (DIAP)**
Plus spécifiquement en 2024
 - Diffusion de l'exposition photographique itinérante, 24 stations et *Derrière la retenue, les Chemins de l'eau en Savoie* DIAP 2/*Les Chemins de l'hydroélectricité* /Sylvie Bonnot
 - Lancement d'une programmation de saisons culturelles autour des **Paysages du goût** (DIAP 4), associant des acteurs institutionnels et opérationnels de divers horizons et s'appuyant sur les secteurs d'activités de la Fondation (architectures et patrimoines, littérature, création...).
- **Patrimoine et création artistique**
Plus spécifiquement en 2024
 - **C'est mon patrimoine !** nouveau projet artistique
 - Diffusion des commandes artistiques du programme d'actions *Escapades baroques dans les Alpes* (B road et Barock n'roll), développement des balades musicales
 - **Evolution du parcours photographique : les Chemins de l'hydroélectricité** : décrochage des photos l'artiste Sylvie Bonnot (DIAP 2) et faisabilité de l'installation d'un nouveau parcours (cf. DIAP 4)
 - **Partenariat avec le Dôme Théâtre**, dans le cadre de son dispositif décentralisé *Chemins d'artistes*

Pour l'ensemble de ces actions, la Fondation Facim continuera à :

- Prioriser la politique des publics vers les jeunes et scolaires
- Poursuivre l'ancrage et la lisibilité du Label PAH sur le territoire
- Continuer à faire évoluer l'offre culturelle comme ressource pour le tourisme
- Affirmer le PAH comme un acteur de la promotion de la qualité architecturale et paysagère

Ainsi, il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2024, dont le projet de convention est joint en annexe, et de maintenir le montant de la participation financière pour l'année 2024 de la Communauté d'Agglomération Arlysère à la Fondation FACIM, soit 8 900 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention avec la Fondation FACIM pour la réalisation d'actions de valorisation du patrimoine pour l'année 2024 ;***
- ***approuve la participation financière pour l'année 2024 de la Communauté d'Agglomération Arlysère pour un montant de 8 900 € ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

